



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article2207>

# Soutien à Kai Terada et à tou-tes les victimes de répression anti-syndicale : en grève et en rassemblements le

## soutien à

# Kai Terada

Date de mise en ligne : samedi 1er octobre 2022



## contre la répression anti-syndicale

# 11 octobre :

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

# grève

# et rassemblements

## **SUD éducation Lorraine appelle l'ensemble des personnels à construire une grande journée d'action en soutien à Kai et à tou-tes les victimes de la répression anti-syndicale le 11 octobre**

Notre camarade Kai Terada, co-secrétaire départemental de SUD éducation 92, fait actuellement l'objet d'une procédure de répression anti-syndicale. Il s'est vu notifier le jeudi 22 septembre, le lendemain d'une mobilisation très réussie devant le ministère, une mutation dans un lycée des Yvelines. Le rectorat justifie cette mesure en évoquant nommément son activité syndicale. Le ministre a écrit à Kai jeudi 29 septembre pour lui signifier qu'il levait sa suspension : c'est absurde puisqu'il est affecté dans un nouvel établissement, mais cela montre que le dossier est sur la table du ministre.

En effet, la répression dont Kai fait l'objet est la dernière d'une longue suite de répressions depuis plusieurs années, dans deux vagues principales. La première est la répression suite aux mobilisations contre les E3C, dans une logique typique de l'autoritarisme de Blanquer. Cela a été le cas au lycée de Melle (79), au lycée Mauriac de Bordeaux (33), au lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63), à Dole (39) ou à Cahors (46) par exemple.

La seconde, peut-être plus inquiétante encore, concerne des personnels victimes de "mutations dans l'intérêt du service". Dans ces situations, des syndicalistes font l'objet de décisions administrative de mutation qui ne font l'objet d'aucune procédure contradictoire, puisque depuis la loi de transformation de la Fonction publique en 2018 il n'est plus besoin de les présenter en commission paritaire. C'est tout simplement le fait du prince, qui n'est pas acceptable dans un État de droit. Cela a été le cas au collège République de Bobigny (93), à l'école Marie Curie de Bobigny (93), ou encore à l'école Pasteur de Saint-Denis (93). C'est le cas maintenant de Kai Terada.

Dans une majorité de ces situations, ce sont des personnels de SUD éducation qui sont visés : en effet, notre syndicat, dont les équipes sont toujours en première ligne des mobilisations, est dans le viseur du ministère depuis Blanquer.

**Il faut mettre un coup d'arrêt à la politique ministérielle ! Obtenir la réintégration de Kai, ce serait une victoire pour le syndicalisme dans son ensemble, et au-delà pour le droit des personnels à se mobiliser en défense du service public d'éducation.**

**Pour SUD éducation, il est temps de passer à la vitesse supérieure pour gagner !**

**Pour cela, SUD éducation appelle l'ensemble des personnels à construire une grande journée d'action en soutien à Kai et à tou-tes les victimes de la répression anti-syndicale le 11 octobre :**

- ▶ **par la grève**
- ▶ **par des rassemblements intersyndicaux de soutien à Kai devant les établissements**
- ▶ **par des photos de ces rassemblements publiées dans la presse et sur les réseaux**
- ▶ **par la participation à un rassemblement intersyndical devant le nouveau rectorat de Nancy à 17h}**